DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 50
ACQUISITION PAR SUBSTITUTION PROPRIETE 2 RUE LOUISE MICHEL

Ne prennent pas part au vote : Anne-Laure STANISLAS et Nicolas BONNET à titre personnel

L'association Tous 2 Roues, atelier associatif d'autoréparation de vélos et de promotion de l'utilisation du vélo, a sollicité l'aide de la collectivité pour trouver un lieu et des locaux adaptés au déploiement de ses activités (des volumes de stockage, des ateliers pour réparer) et de ses services (accueil public utilisateur, bureaux, vie et gestion de l'association) en direction d'un public adhérent de plus en plus nombreux.

L'association avait identifié un tènement bâti au 2 rue Louise Michel. à l'angle avec la rue Rouvier, en face des installations sportives du stade Leclanché, pour répondre à l'un de ces besoins.

- La configuration du bien : ancien corps de ferme, maison d'habitation en R+1, double terrasse, cour centrale et cour latérale, et grand hangar
- Ses volumes : 340m2 de surface utile pour le hangar, 240m2 de surface utile pour la maison, le tout sur 950m2 de terrain
- Son positionnement en angle de rues,
- Sa localisation en quartier de renouvellement urbain, Les Vergnes/Croix de Neyrat,
- Ses facilités de dessertes, bus et tramway, depuis et vers la Ville-centre,
- Ses facilités d'accès, depuis le boulevard Etienne Clémentel,

sont des points déterminants justifiant une intervention de la collectivité pour créer un lieu associatif identifié et dédié aux mobilités douces et plus particulièrement, celle du vélo.

Parce qu'elle veut faire de ce lieu, un lieu dédié et de référence sur la thématique de la réparation et de l'auto-réparation de vélos, en faire aussi un outil pédagogique en direction des écoles et associations de quartier, la Ville souhaite accepter la faculté de substitution que lui propose l'association, prévue au compromis de vente qu'elle a signé le 17 mai 2021 avec la SCI Louise Michel, propriétaire et vendeur du bâtiment considéré, cadastré AK 383 et situé en dehors du Droit de Préemption Urbain métropolitain.

En usant de cette faculté, la Ville deviendra propriétaire du bien, qu'elle proposera, à l'issue de la régularisation de la vente par acte authentique, de donner à bail emphytéotique, aux contours et conditions qui seront à définir, à l'association Tous 2 Roues.

Ce montage va permettre à la Ville :
- de percevoir un loyer pour la mise à disposition de ce bien,
- de loger une association dont le cœur d'activités est articulé autour de la promotion et de l'usage du vélo comme mode de déplacement,
- de compléter son patrimoine foncier d'un lieu associatif dédié et identifié au service d'un intérêt local certain,
- de garantir, dans tous les cas, à la collectivité la représentation d'un bien valorisé au terme de son occupation.

Le service des Domaines a confirmé le prix demandé inscrit au compromis de vente, soit 332 000€, ventilé comme suit :
- 292 100€ d'immobilier,
- 2 900€ de mobiliers,
- 15 000€ de commission d'agence,
- 22 000€ de frais d'acte.

Au vu de cet avis des Domaines qui a confirmé la valeur vénale du bien établie à 292 100€, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'en autoriser son acquisition par substitution à l'acquéreur désigné et d'autoriser pour ce faire le maire ou son représentant à réaliser tous les actes et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 OCT. 2021

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Jean-Christophe CERVANTES